

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le 21 mars à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOUTOLOU Marguerite.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOUTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Sylvie.

Absents (8) : CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, CERANI Rachel, MATTEI Dominique, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 21 Mars 2024	Convocation le 15 Mars 2024
---------------------------------	------------------------	--	------------------------	-----------------------------

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

Objet : Recherche de financement pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'usure avancé de l'actuelle balayeuse. Le remplacement des pièces détachées est de plus en plus fréquent et de plus en plus coûteux.

De ce fait, la commune a lancé une consultation auprès de fournisseurs de matériel spécialisés pour l'acquisition d'une nouvelle machine afin d'assurer la propreté des voiries.

A l'issue de cette consultation, l'offre de l'UGAP s'avère la plus avantageuse, pour une valeur de 116 911,87 € HT.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement tel qu'il figure ci-dessous afin d'acquérir une nouvelle balayeuse :

Coût de l'opération : 116 911,87 € (Hors Taxes)	
Financement	
Collectivité de Corse DQ 23,90%	27 939,00 €
Commune Autofinancement 76,10%	88 972,87 €

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale 2020/2024.
- Autorise le Maire à procéder à cette acquisition sous réserve de l'obtention du financement et assure que la collectivité dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, devis et actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 21 mars 2024

Le Maire
Yannick CASTELLI

